



**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE  
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du deux février deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à la Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, M.PETIT, M.DELABARRE, Mme BRUN, Mme MOREL, M.SUEUR, Mme MONCHAUX, M.SOULET et Mme BONNEAU

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.FOGT ayant donné pouvoir à M.BUREAUX, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M.HATCHUEL, M.GOUGEON ayant donné pouvoir à M.PETIT

Etait absent : Mme OSTYN

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner M.HATCHUEL en qualité de secrétaire de séance, en remplacement de Mme BOURDON habituellement dévolue à cette mission. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016. Il est approuvé à l'unanimité, soumis au visa des membres du Conseil Municipal et remis au secrétaire de séance.

Monsieur le Maire consulte ensuite ses collègues afin de savoir si, conformément au mail du six février 2017, ils acceptent d'ajouter à l'ordre du jour la validation du projet de plan de prévention des risques littoraux et inondations sur le bassin versant de la Scie. Avec l'accord de l'ensemble des membres, ce point sera traité à l'issue de l'ordre du jour initial.

\* \* \* \* \*

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION CARAVELLES**

Suite à la sollicitation de l'association CARAVELLES afin de disposer d'un local et d'un parking pour implanter un vestiaire solidaire et un service de distribution de panier repas, la municipalité a accepté la mise à disposition le rez-de-chaussée de la maison Madeleine LEFEBVRE et du parking attenant, contractualisée par une convention de mise à disposition à titre gratuit.

Après lecture et échanges sur le rôle de CARAVELLES, une modification est apportée sur la date d'autorisation du Maire, la convention est acceptée à l'unanimité et Monsieur le Maire autorisé à la signer.

**CONVENTION D'ECHANGES D'OUVRAGES ENTRE LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE SAINTE-FOY ET LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

La responsable de la bibliothèque de Longueville-sur-Scie a sollicité la municipalité pour procéder à un échange d'ouvrages avec la bibliothèque de la commune de Sainte-Foy. Cet échange permettrait un renouvellement permanent de l'offre proposée dans la bibliothèque municipale. Les membres du

Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de la convention. Après délibérations, le document est accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à le signer et à le transmettre à la commune de Sainte-Foy pour passage en Conseil Municipal.

Madame BONNEAU souhaiterait que des activités puissent être mises en place à la bibliothèque afin de la rendre plus vivante. La suggestion sera étudiée en temps voulu.

### **PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017**

La Commission voirie, sécurité et éclairage public s'est réunie le 6 février dernier et propose le renouvellement des lampes existantes par de l'éclairage LED. Les travaux ont été priorisés comme suit :

1 – les rues commerçantes (rue Guynemer, rue Pierre LEVERDIER, Rue Régiment de Maisonneuve) -  
Part communale : 10 815 €, récupération TVA : 4 333 €,

2 - Place de la mairie – Part communale : 14 240 €, récupération TVA : 4 627 €,

La possibilité d'installer une borne électrique pour les commerçants ambulants est à l'étude et doit être chiffrée

3 - Parc de la Duchesse – Part communale 6 377 €, récupération de TVA 2 428 €

4 – Partie haute de la rue Guillaume le Conquérant – Part communale 3 905 €, récupération TVA 1 493 €

Par ailleurs, la pose des crosses Impasse Philippe Auguste est reportée suite aux travaux de la maison de M.DURAME. La Commission propose d'inscrire en remplacement, la pose d'un candélabre route de Newton Longville à l'angle du Chemin de la Scie, opération de surcroît moins coûteuse.

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions de la Commission voirie, sécurité et éclairage public et d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2017. Il rappelle que les opérations ne seront engagées par ordre de priorité, au regard des crédits budgétaires disponibles. Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT RUE MADELEINE LEFEBVRE**

L'an passé, la municipalité avait projeté de réaliser une sente piétonne sécurisée rue Madeleine Lefebvre mais la saison trop avancée empêchait d'abattre les arbres pour réaliser ces travaux. Les crédits nécessaires ayant été inscrits au BP 2016, il avait été décidé d'utiliser cette enveloppe pour la réfection des trottoirs route de Newton Longville.

L'abattage des arbres étant désormais terminé, la Commission Voirie, sécurité et éclairage public propose l'aménagement d'une sente piétonne bordée de charmilles, avec le transfert d'un abribus.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la Commission voirie, sécurité et éclairage public et d'inscrire le coût de l'opération estimé à 12 000 € au Budget Primitif 2017, en insistant sur le fait que d'autres entreprises allaient être sollicitées pour obtenir le meilleur tarif. Il invite par ailleurs ses collaborateurs à se rendre sur site prochainement pour décider de l'emplacement exact des différents aménagements.

A l'issue d'échanges sur les différentes sociétés qu'il est possible de solliciter pour ce type de travaux, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité.

### **DESIGNATION D'UN ELU AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T.)**

Lors de l'assemblée de la nouvelle Communauté de Communes Terroir de Caux du 12 janvier dernier, il a été demandé à chaque commune de désigner un représentant au sein de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT.

Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée des communes à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Monsieur HATCHUEL était déjà le représentant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Varenne et Scie, Monsieur le Maire propose donc que Monsieur HATCHUEL soit également le représentant de la commune au sein de la CLECT de la nouvelle Communauté de Communes. La proposition est acceptée à l'unanimité.

### **DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire expose l'avis de la Commission des Finances du 6 février sur les différentes demandes de subvention de fonctionnement formulées auprès de la Mairie :

- deux demandes de 2016 non instruites en temps voulu : le Comité de Jumelage et « Sourire et Partage ». La Commission Finances propose d'attribuer les sommes de 660 € pour le Comité de Jumelage et 175€ pour « Sourire et partage » au titre de 2016.
- deux demandes de subvention traitées deux fois : UNACITA pour 180€ et Véloce Club d'Hautot pour 380€. Au regard des documents déjà transmis par UNACITA, la Commission Finances propose de valider leur demande de subvention mais celle-ci ne sera pas versée en 2017 car déjà perçue fin 2016. Les associations ont été prévenues.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les avis de la Commission sont validés à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite la réunion du 19 décembre avec le CAL Foot au cours de laquelle l'association a admis avoir omis 21 licenciés dans leur calcul. L'association sportive a donc formulé une demande de subvention complémentaire et une demande d'aide financière exceptionnelle pour l'acquisition d'une nouvelle traceuse.

La Commission Finances a retenu la demande de subvention complémentaire et propose l'attribution de 428 € au regard du nombre de licenciés et de l'ajout d'une manifestation. La demande exceptionnelle pour la traceuse n'a, quant à elle, pas été retenue, d'autant qu'elle a déjà été achetée. Monsieur le Maire rappelle qu'un éclairage supplémentaire a été installé sur le terrain de Longueville-sur-Scie, représentant intrinsèquement un surcoût sur les factures d'électricité.

Après délibérations et précisions apportées sur le nombre de licenciés longuevillais, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de suivre l'avis de la Commission Finances.

### **CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT DE TORCY-LE-GRAND**

Lors de la réunion avec le CAL Foot, l'association a également fait part du souhait de Monsieur Laurent SERVAIS-PICORD, Maire de Torcy-le-Grand, de conventionner avec la commune de Longueville-sur-Scie pour l'utilisation du terrain de foot de la commune pour la somme annuelle de 800€.

Monsieur le Maire informe ses collègues de son souhait de voir cette convention signée également avec le CAL Foot et rappelle qu'une convention d'utilisation existe déjà avec le Catelier pour la somme annuelle d'environ 2 000 €. Monsieur SOULET précise que de grosses fuites d'eau ont été constatées dans les douches du Catelier.

Aussi, Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la Commission Finances et de ne conventionner qu'avec une des deux collectivités. Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par douze voix « pour » et une voix « contre » (celle de Monsieur GOUGEON) d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Torcy-le-Grand ou le Catelier, et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017.

Il est décidé d'envoyer rapidement un courrier au CAL Foot pour avertir l'association de cette décision.

### **VALIDATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX ET INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE LA SCIE**

Dans le cadre du projet de mise en place du plan de prévention des risques littoraux et d'inondation du bassin versant de la Scie, la Préfecture de Seine-Maritime sollicite l'avis de chaque commune du périmètre avant l'enquête publique. Après études de ce projet, il apparaît que la commune de Longueville-sur-Scie n'est que très faiblement impactée par le risque inondation et que les zones « à risque » telles qu'une partie du terrain de foot ou la rue du Pont Saint Pierre sont déjà connues.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le projet de plan de prévention est accepté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du tracé de la spéciale du Rallye de Dieppe dont le départ sera donné dans le centre bourg de Longueville-sur-Scie. Il fait part ensuite de l'enthousiasme des commerçants et de la pertinence d'organiser une réunion publique pour répondre aux questions des longuevillais.

Monsieur le Maire ajoute qu'une action de prévention « secourisme » sera organisée par les pompiers. Madame BONNEAU interroge l'assemblée sur les éventuels problèmes d'intrusion dans les propriétés privées en raison du passage des voitures et centre-bourg. Monsieur DELABARRE lui précise que les zones concernées seront interdites aux spectateurs, balisées à cet effet et surveillées par des commissaires de course.

Monsieur le Maire souhaite ensuite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le maintien du Concours Agricole en 2017. En effet, ce concours est tombé en désuétude et n'attire que peu de personnes. Après discussions, il est proposé à la majorité (Madame BONNEAU se prononce en faveur de son maintien) de conserver uniquement les concours de cidre et de tartes aux pommes mais de les rattacher à une autre manifestation de plus grande envergure comme la fête de l'été organisée par le Comité des Fêtes. Le Comité sera rencontré prochainement pour étudier cette possibilité.

Madame BONNEAU interpelle ensuite Monsieur le Maire sur la permanence du CCAS et regrette de ne pas en avoir été informée en tant que membre de la Commission éducation, culture, CMJE et aides à la personne. Il lui est répondu que les permanences avaient été annoncées dans le Longueville Infos et que Madame BRUN s'est proposée pour tenir lesdites permanences.

Madame BONNEAU poursuit en sollicitant une clé de la salle des associations, au même titre que d'autres associations comme celle de couture qui dispose de sa propre clé. Il lui est répondu que cette association dispose d'une clé car elle occupe la salle le samedi, en dehors des horaires de permanence de la mairie. Cependant, une clé pourra être remise à l'Action Culturelle prochainement.

Madame BONNEAU souligne ensuite qu'il lui est arrivé de trouver la salle des associations assez sale (miettes, papiers, gobelets etc...). Monsieur le Maire en fera part au secrétariat général pour que des dispositions soient prises rapidement à ce sujet (affiche dans la salle, vigilance du personnel dédié etc.).

Madame BONNEAU souhaite ensuite avoir des nouvelles concernant la Poste, la diminution des horaires d'ouverture et la possible fermeture du bureau. Monsieur le Maire l'informe d'une étude en cours pour la création d'une éventuelle agence postale communale mais que cette information reste à prendre au conditionnel au regard de l'état d'avancement des négociations à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire remercie ses collaborateurs de leur participation et lève la séance à 21h.